

Avec la participation de :



Fin 2009, alors que les premières maisons de l'emploi arrivaient au terme de leur conventionnement initial par l'Etat, un arrêté ministériel a été publié le 21 décembre 2009, portant

Cahier des Charges des maisons de l'emploi.

Celui-ci réaffirme le rôle essentiel des maisons de l'emploi, de « **fédérateur de l'action des partenaires publics et privés**, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les maisons de l'emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires. Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, d'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques.

La maison de l'emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action. A ce titre, les maisons de l'emploi n'ont pas vocation à devenir des opérateurs de placement mais à inscrire leurs interventions en complémentarité des actions menées par les autres acteurs locaux de l'emploi sur le territoire et à développer une fonction de coordination. »

L'intervention des maisons de l'emploi est désormais structurée autour de quatre axes obligatoires.

Le premier axe, impliquant notamment la mise en œuvre d'un diagnostic partagé, constitue véritablement la clef de voûte de tout l'édifice des actions mises en œuvre sur le territoire.

- **Axe 1 : Développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'actions**
Les maisons de l'emploi devront élaborer un diagnostic territorial sur la base d'une analyse du marché du travail et les potentialités du territoire en matière d'offres et de demandes d'emploi.
- **Axe 2 : Participer à l'anticipation des mutations économiques**
Les maisons de l'emploi participent en particulier à l'animation et à la coordination des actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales.
- **Axe 3 : Contribuer au développement de l'emploi local** : information, animation, coordination
L'objectif est de fluidifier la transmission d'informations et les relations entre les acteurs sur le territoire, et non de créer une nouvelle offre de services propre.
- **Axe 4 : Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi**
Il s'agit notamment d'intervenir dans le champ de la lutte contre les discriminations à l'embauche, de la lutte contre l'illettrisme, de la mobilité géographique ...

► Les demandes d'emploi en fin de mois (catégories A et B) - D'après données Pôle Emploi

Définition : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite courte (78 h ou moins au cours du mois).

De nouveaux accords de partenariat relatifs à la transmission de données chiffrées sur l'offre et la demande d'emploi sont en cours de négociation. En attendant que ces démarches aboutissent à l'échelon régional, les données communales ne peuvent pas nous être communiquées.

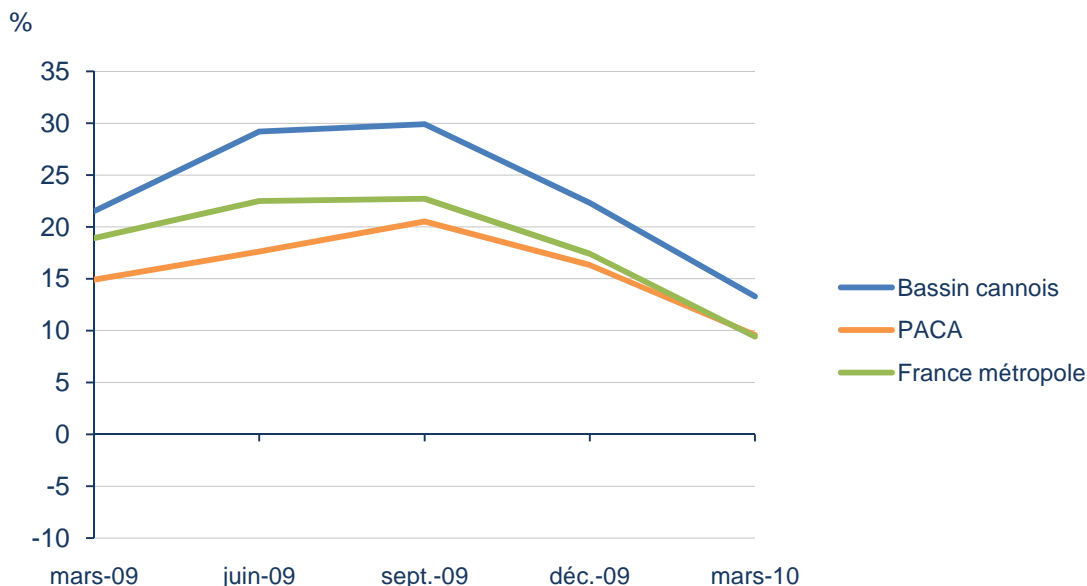
Evolution 2010 / 2009

	Mars 2010		Evolution Mars 10 / Mars 09 du nombre de Demandeurs d'Emploi (%)
	Nombre de Demandeurs d'Emploi	Dont chômeurs indemnisés	
France	3 202 558	1 708 041	+ 9,4
PACA	280 192	151 610	+ 9,6
Alpes-Maritimes	55 478	33023	+ 9,9
Bassin cannois*	9 876	5 851	+ 13,3

Source : d'après données SIAD STMT

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

Glissement annuel du nombre de Demandeurs d'emploi (Mois M Année N/ Mois M Année N-1)



Source : d'après données SIAD STMT

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

Structure de la Demande d'Emploi selon l'âge et le sexe (%) (Mars 2010)

	Ensemble			Femmes			Hommes		
	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +
France	15,9	65,8	18,3	15,4	66,0	18,6	16,4	65,7	17,9
PACA	14,2	67,3	18,5	13,5	67,8	18,7	14,9	66,7	18,4
Alpes-Maritimes	12,5	67,3	20,2	11,9	68,0	20,1	13,0	66,7	20,3
Bassin cannois*	11,3	68,0	20,7	11,3	68,1	20,6	11,4	67,8	20,8

Source : d'après données SIAD STMT

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

Evolution de la structure de la demande d'emploi selon l'âge

	Evolution Mars 10 / Mars 09			
	<25 ans	25-49 ans	50 ans et +	Ensemble
France	+ 3,7 %	+ 8,5 %	+ 18,7 %	+ 9,4 %
PACA	+ 7,1 %	+ 8,6 %	+ 15,7 %	+ 9,6 %
Alpes-Maritimes	+ 6,5 %	+ 9,1 %	+ 14,8 %	+ 9,9 %
Bassin cannois*	+ 9,3 %	+ 13,2 %	+ 16,1 %	+ 13,3 %

Source : d'après données SIAD STMT

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

Structure de la demande d'emploi selon l'ancienneté d'inscription à Pôle Emploi

	Mars 2010			Evolution Mars 10 / Mars 09		
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans
France	68,8 %	18,9 %	12,3 %	+ 2,5 %	+ 38,7 %	+ 15,9 %
PACA	71,6 %	17,7 %	10,7 %	+ 4,3 %	+ 34,2 %	+ 14,1 %
Alpes-Maritimes	76,3 %	15,7 %	8,0 %	+ 4,0 %	+ 44,1 %	+ 17,7 %
Bassin cannois*	76,4 %	15,9 %	7,7 %	+ 6,2 %	+ 52,4 %	+ 30,5 %

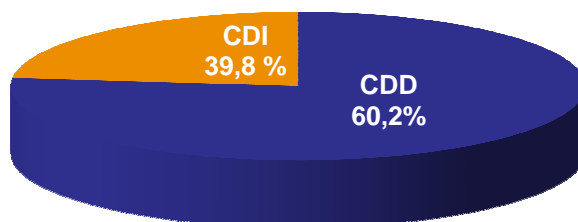
Source : d'après données SIAD STMT

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer

► Les offres d'emploi dans le bassin cannois *

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

ars 2010



Evolution Mars 2010 / Mars 2009 des offres d'emploi déposées à Pôle Emploi

Contrat à Durée Indéterminée	Contrat à Durée Déterminée	Ensemble
- 19,5 %	- 10,7 %	- 14,4 %

Source : d'après données SIAD STMT

Mars 2010 - Bassin cannois * : les 10 familles professionnelles totalisant

le plus d'offres d'emploi	le plus de demandes d'emploi
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation - Services à la personne et à la collectivité - Commerce, vente et grande distribution - Support à l'entreprise - Construction, bâtiment et travaux publics - Santé - Industrie - Transport et logistique - Installation et maintenance - Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce, vente et grande distribution - Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation - Services à la personne et à la collectivité - Support à l'entreprise - Construction, bâtiment et travaux publics - Transport et logistique - Installation et maintenance - Industrie - Spectacle - Banque, assurance et immobilier

Source : d'après données SIAD STMT

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

► Les Déclarations Uniques d'Embauche trimestrielles - DUE - D'après données URSSAF

N.B. : Cet indicateur doit être considéré avec précaution car il prend en compte toutes les déclarations d'embauche, quelle que soit la durée du contrat.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2008, seules les données « hors entreprises de travail temporaire » sont fournies par l'URSSAF.

Nombre et évolution

	Nombre (du 01.01.10 au 31.03.10)	Evolution 1 ^{er} trim. 10 / 1 ^{er} trim. 09
Alpes-Maritimes	93 016	+ 7,2 %
Bassin cannois *	23 500	+ 6,1 %

Source : d'après données URSSAF

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

Répartition des DUE selon l'âge (1^{er} trimestre 2010)

	Alpes-Maritimes	Bassin cannois
- de 25 ans	21,9 %	19,0 %
25 - 49 ans	63,4 %	67,3 %
+ de 50 ans	14,7 %	13,7 %

Source : d'après données URSSAF

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer.

► Le R.S.A. - Source Génésis, Conseil Général des Alpes-Maritimes, données non consolidées

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, le RSA, Revenu de Solidarité Active, se substitue au RMI et à l'API (Allocation Parent Isolé). Objectif du dispositif : assurer un revenu minimum aux personnes sans emploi, et compléter les salaires des travailleurs aux revenus modestes.

Pour bénéficier du RSA, il faut avoir plus de 25 ans (ou moins si enfant à charge ou à naître) et résider en France.

Le département a en charge le paiement correspondant au RMI et à l'API : « RSA socle » ; l'Etat finance le complément au revenu d'activité : « RSA chapeau ».

Le RSA est un revenu et non un statut comme l'était le RMI. Les bénéficiaires sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées sont soumis aux principes des droits et devoirs pour leur recherche d'emploi.

Pour plus de renseignements : www.rsa.gouv.fr

Remarques relatives aux données ci-dessous :

- Seules les données relatives à l'ensemble du RSA sont disponibles au niveau du bassin cannois et de ses communes.
- Compte-tenu de la date récente de mise en place du RSA, il est impossible d'établir une comparaison avec une date précédente.

Les allocataires RSA payés

	Mars 2010		
	Nombre d'allocataires	Femmes (%)	Hommes (%)
Bassin cannois*	3 242	57,6	42,4
Le Cannet	769	55,9	44,1
Mougins	220	62,7	37,3
Mandelieu-La Napoule	292	57,9	42,1
Cannes	1 942	57,7	42,3

Source : d'après données Génésis, Conseil Général des Alpes-Maritimes, données non consolidées

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer

Répartition des allocataires RSA payés, selon l'âge - Mars 2010 (%)

	- de 25 ans	25-50 ans	+ de 50 ans
Bassin cannois*	4,8	69,0	26,2
Le Cannet	5,8	67,0	27,2
Mougins	3,6	70,5	25,9
Mandelieu-La Napoule	3,8	71,9	24,3
Cannes	4,8	69,2	26,0

Source : d'après données Génésis, Conseil Général des Alpes-Maritimes, données non consolidées

* Bassin cannois : Les 5 communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer

► Indicateurs ponctuels : la transmission d'entreprise sur le bassin cannois

► Les Lundis de la Transmission à la Maison de l'Emploi

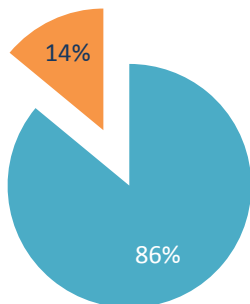
Depuis l'automne 2007, la Maison de l'Emploi du bassin cannois organise, deux fois par an, en partenariat avec le RSI (Régime Social des Indépendants), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur des entretiens individuels à l'attention des chefs d'entreprise du bassin cannois âgés de plus de 55 ans.

Objectif : un double bilan retraite-transmission avec des spécialistes en ce domaine.

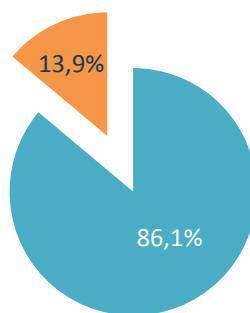
En avril et mai 2010, ce sont 907 chefs d'entreprises du bassin qui ont été conviés à ces rendez-vous. 84 d'entre eux se sont inscrits et 77 sont venus dans les locaux de la Maison de l'Emploi. A cette occasion, un questionnaire de satisfaction leur a été distribué.

Résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en avril et mai 2010 auprès des dirigeants d'entreprise (59 questionnaires remplis)

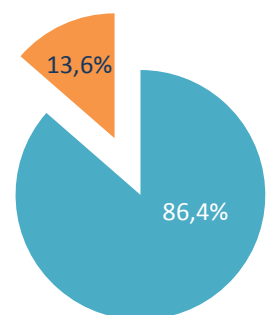
Accueil Maison de l'Emploi



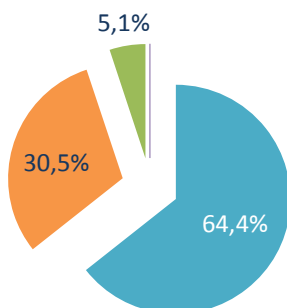
Rendez-vous avec les Chambres consulaires



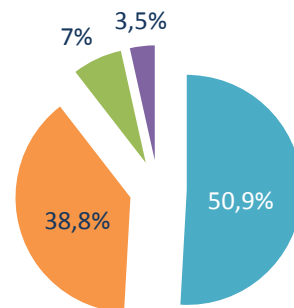
Rendez-vous avec le RSI



Localisation / facilité d'accès



Parking



Suite à ces rendez-vous, 14 dirigeants souhaitent être recontactés ultérieurement par le RSI, 6 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 1 par la Chambre de Commerce et d'Industrie, et 1 par la Maison de l'Emploi.

► L'âge des dirigeants, d'après données RSI Côte d'Azur

Adhérents actifs inscrits au RSI Côte d'Azur

Source : RSI Côte d'Azur – Juin 2010

	Commerçants			Artisans		
	Nombre de dirigeants	dont + de 50 ans	dont + de 60 ans	Nombre de dirigeants	dont + de 50 ans	dont + de 60 ans
06	22 499	39,0 %	13,2 %	20 773	31,3 %	7,4 %
Bassin cannois	3 456	40,0 %	13,5 %	3 011	32,5 %	7,9 %
Le Cannet	691	37,0 %	11,6 %	866	28,5 %	7,0 %
Mougins	425	42,4 %	13,6 %	463	33,7 %	8,2 %
Mandelieu-La Napoule	519	39,1 %	11,2 %	468	33,1 %	6,4 %
Cannes	1 799	40,5 %	14,7 %	1 188	34,5 %	9,1 %
Théoule-sur-Mer	45	48,9 %	20,0 %	34	38,2 %	5,9 %

► Les entreprises à céder sur le bassin cannois

D'après données

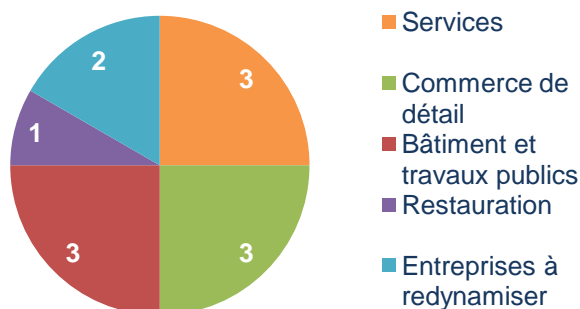
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes : fichier des entreprises à céder

Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur : entreprises inscrites à la Bourse de Cession-Reprise

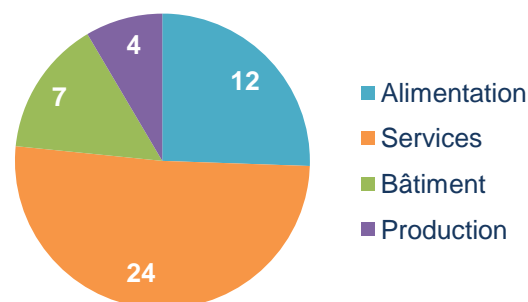
Nombre d'entreprises à céder, répertoriées par les Chambres consulaires, sur le bassin cannois - Juin 2010

	Entreprises commerciales et industrielles	Entreprises artisanales
Bassin cannois	12	47
Le Cannet	1	15
Mougins	1	1
Mandelieu-La Napoule	1	3
Cannes	8	26
Théoule-sur-Mer	1	2

Activités des entreprises commerciales et industrielles à céder



Activités des entreprises artisanales à céder



Edition : Maison de l'Emploi du bassin cannois
35, chemin des Fades
06110 LE CANNET

Direction de la publication : Valérie AUSSEIL

Conception et coordination : Isabelle GIRARDOT

Impression : Imprimerie ZIMMERMANN
241, av. Dr Lefebvre - BP 45
06271 VILLENEUVE-LOUBET

Parution et Dépôt légal : Juin 2010

ISSN 2101-9134